

ANDRÉ BERTRAND

**LE DROIT
D'AUTEUR
ET
LES DROITS
VOISINS**

2^e édition

DALLOZ

DELTA

avant-propos de la deuxième édition

Le droit d'auteur et les droits voisins

André R. Bertrand

Avocat à la Cour
Chargé d'Enseignement à l'Université de Paris I

deuxième édition

1999

DR 703

24278 $\frac{1}{5}$



DALLOZ
DELTA

Table des matières

PREMIÈRE PARTIE. THÉORIE DE LA PRATIQUE

CHAPITRE 1. Histoire, évolution et nature du droit d'auteur

1.1. Évolution historique du droit d'auteur des origines à nos jours en France et à l'étranger	28
1.11. Des origines à la Révolution française	28
1.12. Les lois de 1791 et de 1793, piliers du droit d'auteur français.....	30
1.13. Le droit d'auteur de 1793 à 1885	33
1.14. La convention de Berne de 1886 et les débuts de l'internationalisation du droit d'auteur	40
1.15. Les lois de 1902 et de 1909 et le changement de paradigme suite à l'adoption de la théorie de l'unité de l'art	40
1.16. L'évolution du droit d'auteur entre 1910 et 1956	43
1.17. La loi du 11 mars 1957	44
1.18. La loi du 3 juillet 1985 : une loi « à vocation internationale »	46
1.19. Le Code de la propriété intellectuelle	47
1.2. État actuel de la législation française (début 1999)	50
1.3. Le droit d'auteur en droit comparé	51
1.31. L'opposition droit d'auteur/ copyright	51
1.32. L'évolution du droit d'auteur dans les autres pays du monde	53
1.4. Les facteurs endogènes et exogènes qui affectent actuellement le droit d'auteur ..58	
1.41. Les facteurs endogènes	58
1.42. Trois facteurs d'harmonisation exogènes : l'Ompi/Unesco, l'Union européenne et le GATT.....	63
1.5. La nature juridique et l'objet du droit d'auteur	69
1.51. Historique de la nature juridique du droit d'auteur	69
1.52. La théorie dualiste consacrée par la loi du 11 mars 1957.....	71
1.53. Critique de la doctrine française traditionnelle	72
1.54. Pour une nouvelle approche du droit d'auteur	76
1.6. La fonction sociale du droit d'auteur	79
1.7. Questions diverses concernant le droit d'auteur	80
1.71. Un droit constitutionnel qui doit être « pondéré »	80
1.72. Questions diverses.....	81
1.8. Bibliographie générale	82
1.81. Revues.....	82
1.82. Droit français	82

1.83. Droit comparé et droit international	83
CHAPITRE 2. Les relations du droit d'auteur avec les autres droits privatifs et la protection des créations non protégées par un droit privatif	
2.0. Les relations du droit d'auteur avec les autres droits privatifs	85
2.1. La relation droit d'auteur/droit des brevets	86
2.11. Principes du droit des brevets	86
2.12. Différences entre le droit d'auteur et le droit des brevets	87
2.13. Préemption du droit des brevets	88
2.14. L'industrialisation du droit d'auteur	91
2.2. La relation droit d'auteur/droit des dessins et modèles	92
2.21. Principes du droit des dessins et modèles	92
2.22. Cumul naturel du droit d'auteur et du droit des dessins et modèles	93
2.3. La relation droit d'auteur/loi sur la protection des articles de mode	95
2.4. La relation droit d'auteur/droit des marques	95
2.41. Principes de la protections	95
2.42. Cumul et préemption droit d'auteur/droit des marques	96
2.5. Coexistence exceptionnelle droit d'auteur/brevets/dessins et modèles/marques ...	97
2.6. Le droit d'auteur et la loi relative à la protection des topographies de semi-conducteurs	98
2.7. La protection des créations non protégées par un droit privatif	99
2.71. Un principe fondamental : la liberté du commerce et de l'industrie	99
2.72. Le domaine public	99
2.73. Les limites du recours à la concurrence déloyale	100
2.74. La protection par le biais d'un contrat	100
2.75. L'action en concurrence déloyale	101
2.76. L'action pour enrichissement sans cause	111
2.77. Les actions pénales	112
CHAPITRE 3. Les conditions de la protection par le droit d'auteur	
3.1. Exigence d'un auteur et d'une création	117
3.11. La « qualité d'auteur »	117
3.12. L'exigence d'une création	118
3.13. Les situations où il n'y a ni auteur ni création	120
3.14. La problématique des œuvres créées par des machines	122
3.2. Naissance des droits du seul fait de la création	124
3.21. Absence de formalités et de dépôt	124
3.22. Présomption de la qualité d'auteur	126
3.3. Une condition de fond : l'originalité	130

3.31. Le concept d'originalité : la problématique générale	130
3.32. L'originalité, « marque de la personnalité » et de « l'individualité »	134
3.33. L'originalité en droit international	142
3.34. L'originalité en droit comparé	142
3.35. L'originalité d'une création peut-elle être décidée contractuellement ?	145
3.4. L'originalité : aspects procéduraux	146
3.41. Charge de la preuve	146
3.42. Appréciation souveraine des juges du fond	147
3.43. Démonstration de l'absence d'originalité	147
CHAPITRE 4. Les œuvres protégeables par le droit d'auteur	
4.1. Les œuvres de l'esprit quels qu'en soient le mérite, la forme et la destination	149
4.11. La protection est accordée « quel que soit le mérite »	149
4.12. La protection est accordée « quelle que soit la forme d'expression »	154
4.13. La protection est accordée « quelle que soit la destination de l'œuvre »	157
4.2. Les œuvres protégeables par le droit d'auteur	158
4.21. Les œuvres originales à proprement parler	158
4.22. Les œuvres dérivées	160
4.3. Typologie des œuvres protégeables	168
4.31. Les œuvres orales	168
4.32. Les écrits littéraires, artistiques et scientifiques	169
4.33. Les œuvres graphiques et plastiques	176
4.34. Les œuvres des arts « appliqués »	176
4.35. Les illustrations, plans, cartes et croquis	177
4.36. Les œuvres d'architecture	178
4.37. Les compositions musicales avec ou sans paroles	178
4.38. Les œuvres photographiques et les œuvres obtenues par un procédé analogue	179
4.39. Les œuvres audiovisuelles et radiophoniques	179
4.310. Les logiciels	179
4.311. Les œuvres chorégraphiques, les numéros et tours de cirque et les pantomimes	180
4.312. Les caractères typographiques	181
4.313. Les créations vestimentaires et les articles de mode	184
4.4. Les œuvres dont la protection par le droit d'auteur est sujette à controverse	185
4.41. Les coiffures	185
4.42. Les parfums	186
4.43. Les recettes de cuisine	187
4.44. La biotechnologie	188
CHAPITRE 5. Le champ de la protection du droit d'auteur	
5.1. La protection de la forme, de l'expression et de la composition en droit d'auteur	191
5.11. L'exclusion des idées	191
5.12. La protection de la « forme » et de « l'expression »	199
5.13. La protection de la « composition »	206

5.2. Une protection contre toute adaptation, location, représentation et reproduction illicite.....	216
5.21. La représentation.....	217
5.22. La reproduction.....	221
5.3. Les œuvres du domaine public en matière de droit d'auteur.....	233
5.31. Définition du domaine public.....	233
5.32. Les limites au domaine public.....	236
5.4. Les exceptions à la protection en matière de droit d'auteur.....	237
5.41. Les représentations privées et gratuites effectuées dans un cercle de famille.....	238
5.42. Les copies réservées strictement à l'usage privé du copiste.....	239
5.43. Les analyses et courtes citations.....	240
5.44. Les revues de presse.....	245
5.45. La diffusion des discours destinés au public à titre d'actualité.....	247
5.46. La parodie, le pastiche et la caricature compte tenu des lois du genre.....	248
5.47. La copie de sauvegarde en matière de logiciels.....	252
5.48. Les exclusions dégagées par la jurisprudence.....	252
5.5. L'utilisation d'œuvres à des fins pédagogiques ou de charité.....	253
5.51. Droit français.....	253
5.52. Les possibilités offertes par le droit international.....	254

CHAPITRE 6. Les droits et les responsabilités de l'auteur

6.0. Indépendance du droit d'auteur et de la propriété de l'objet matériel.....	257
6.1. Le droit moral.....	259
6.11. Les fondements et la nature du droit moral en droit positif.....	259
6.12. Le droit au nom et à la paternité de l'œuvre.....	270
6.13. Le droit au respect et à l'intégrité de l'œuvre.....	272
6.14. Le droit de divulgation.....	277
6.15. Le droit de repentir ou de retrait.....	278
6.2. Les droits patrimoniaux.....	279
6.21. Le droit d'exploitation.....	280
6.22. Le droit de suite.....	281
6.3. Les droits annexes de l'auteur.....	284
6.31. Insaisissabilité d'une partie des redevances de l'auteur.....	284
6.32. Le privilège légal des auteurs.....	284
6.4. La durée et la transmission des droits de l'auteur.....	285
6.41. La durée et la transmission des droits moraux.....	285
6.42. La durée des droits patrimoniaux.....	288
6.43. Droits patrimoniaux et régimes matrimoniaux.....	293
6.44. La transmission des droits patrimoniaux.....	294
6.5. La cession des droits d'auteur.....	295
6.51. La cession des droits moraux.....	295

6.52. La cession des droits patrimoniaux.....	297
6.6. La responsabilité de l'auteur suite à l'application de textes spécifiques.....	297
6.61. L'irresponsabilité traditionnelle de l'auteur.....	297
6.62. Les délits de presse.....	299
6.63. Les atteintes à la vie privée, à l'intimité de la vie privée et au droit à l'image.....	301
6.64. L'atteinte à une marque déposée.....	301
6.7. La responsabilité délictuelle et quasi-délictuelle de l'auteur.....	302
6.71. La responsabilité découlant d'un manque d'investigation.....	303
6.72. La critique de produits ou de services.....	303
6.73. Une présentation ignoble et odieuse.....	304
6.74. Atteinte à la vérité historique.....	304
6.75. La responsabilité quasi-délictuelle de l'auteur pour erreurs ou omissions.....	305
6.76. Création littéraire et responsabilité du fait des produits.....	310

CHAPITRE 7. Les titulaires des droits d'auteur

7.1. L'œuvre créée par une personne seule.....	314
7.11. L'auteur, personne physique, est titulaire des droits.....	314
7.12. La présomption de la qualité d'auteur.....	315
7.13. Contestations quant à la qualité d'auteur ou à la qualification d'une œuvre.....	316
7.2. Les œuvres conçues par une personne et réalisées par une autre.....	316
7.21. Les œuvres réalisées sur la base de directives très précises.....	316
7.22. Les œuvres réalisées avec une certaine initiative.....	317
7.3. Une personne morale peut-elle être auteur ?.....	321
7.4. Les œuvres créées par des salariés.....	323
7.41. Règle générale.....	323
7.42. Le transfert des droits patrimoniaux à l'employeur.....	325
7.43. L'auteur salarié conserve son droit moral.....	332
7.5. Les œuvres créées par des fonctionnaires.....	334
7.6. L'œuvre créée dans le cadre d'un contrat de commande.....	335
7.61. Des droits patrimoniaux cédés en fonction des dispositions contractuelles.....	335
7.62. Étendue de la cession des droits patrimoniaux en l'absence de dispositions spécifiques.....	336
7.63. L'auteur conserve son droit moral.....	338
7.64. Les œuvres commanditées par l'administration.....	340
7.7. Les œuvres créées par plusieurs personnes.....	341
7.71. L'œuvre « collective ».....	341
7.72. L'œuvre « de collaboration ».....	348
7.73. L'œuvre « composite ».....	351
7.8. Les œuvres anonymes, pseudonymes et posthumes.....	352
7.81. Les œuvres anonymes et pseudonymes.....	352

7.82. Les œuvres posthumes	353
7.9. Les exceptions aux règles générales.....	354
7.91. Les œuvres audiovisuelles et radiophoniques	354
7.92. Les logiciels	354
CHAPITRE 8. L'exploitation des œuvres	
8.0. La liberté absolue de l'auteur quant à l'exploitation de son œuvre.....	357
8.1. Les règles communes à tous les contrats	359
8.10. La cession des droits de l'auteur peut être partielle ou totale	360
8.11. Exigence d'un écrit pour certains contrats	360
8.12. Le consentement et la capacité	366
8.13. Formalisme particuliers des contrats de représentation, d'édition, et de production audiovisuelle	366
8.14. Nécessité d'un contrat distinct pour la cession d'un droit d'adaptation audiovisuelle	367
8.15. Mention distincte et domaine d'exploitation des droits cédés	367
8.16. La nullité de la cession des œuvres futures	371
8.17. L'interprétation restrictive des contrats	371
8.18. Les règles concernant la rémunération de l'auteur	371
8.2. Le contrat d'édition	376
8.21. Définition	376
8.22. Les règles particulières au contrat d'édition	377
8.23. Les obligations de l'auteur	383
8.24. Les droits de l'auteur	385
8.25. Les obligations de l'éditeur	386
8.26. La fin du contrat d'édition	391
8.27. Le redressement et la liquidation judiciaire de l'éditeur	392
8.28. Cession du contrat d'édition par l'éditeur	392
8.29. Problèmes particuliers à certains contrats d'édition	393
8.3. Le contrat de représentation.....	396
8.31. Définition	396
8.32. Durée et droits cédés	397
8.33. Les contrats de télédiffusion	397
8.34. Obligations de l'entrepreneur de spectacles	398
8.4. Les autres types de contrats	399
8.41. Le contrat de commande	399
8.42. Le contrat d'adaptation et le contrat de traduction	400
8.5. La gestion collective des droits.....	402
8.51. Les organisations collectives de gestion des droits	402
8.52. L'organisation et le fonctionnement des organisations de gestion des droits	406
8.53. Les relations contractuelles des organisations de gestion des droits	408
8.54. Les sociétés de gestion collective des droits et le droit de la concurrence	410
8.55. L'avenir des sociétés de gestion collective	413

8.6. L'exploitation des œuvres dans le cadre de l'Union européenne	414
8.61. L'Union européenne et le droit d'auteur	414
8.62. La libre circulation des œuvres	415
8.63. Le droit de représentation dans le cadre communautaire	419
8.64. Le droit d'auteur et la réglementation des ententes	420
8.65. Le droit d'auteur et la réglementation des abus de position dominante	420
CHAPITRE 9. La défense des droits d'auteur	
9.1. Les personnes habilitées à défendre les droits des auteurs.....	422
9.11. Les auteurs et leurs ayants droit	422
9.12. L'administrateur judiciaire ou le mandataire-liquidateur	424
9.13. Les organismes professionnels et les sociétés d'auteur	424
9.14. Le ministère public	425
9.2. Les mesures probatoires et conservatoires	426
9.21. Les modes de preuve de droit commun	426
9.22. La preuve des représentations illicites	427
9.23. La preuve de la contrefaçon par saisie-contrefaçon	427
9.24. La rétention en douanes des marchandises arguées de contrefaçon	436
9.25. L'action en référé	437
9.3. L'action en contrefaçon.....	439
9.31. Aspects procédurux	440
9.32. L'élément moral de la contrefaçon	442
9.33. L'élément matériel de la contrefaçon	443
9.34. Arguments de défense dans un procès en contrefaçon	447
9.35. Qui peut-être contrefacteur ?	448
9.36. La responsabilité du demandeur pour action abusive	452
9.4. La réparation civile et les sanctions pénales de la contrefaçon	454
9.41. La problématique générale de la réparation civile	454
9.42. La réparation du préjudice moral	461
9.43. Les mesures annexes	461
9.44. Les sanctions pénales	464
9.45. La responsabilité pénale des personnes morales	464
9.5. Les délits assimilés à la contrefaçon	465
9.51. Le délit d'œuvres contrefaites	465
9.52. L'importation et l'exportation d'œuvres contrefaites	466
CHAPITRE 10. Le droit d'auteur international	
10.1. Évolution de la protection des œuvres d'origine étrangère.....	469
10.11. Les étrangers et les droits d'auteur sous la loi de 1793	469
10.12. Les droits des étrangers de 1804 à 1852	470
10.13. Le décret de 1852	470
10.14. La convention de Berne de 1886	471
10.15. Le Traité de Montevideo	473
10.16. La Convention Universelle de 1952	473

10.17. Autres conventions et accords bilatéraux	474
10.18. La condition de réciprocité instaurée par les lois de 1964 et de 1985.....	474
10.19. Les accords TRIPS/Adpic du GATT	476
10.2. Les règles conventionnelles	477
10.21. L'opposition œuvres publiées/œuvres non publiées.....	477
10.22. Le pays d'origine de l'œuvre	478
10.23. L'absence de formalités locales et la « notice de copyright »	479
10.24. Le contenu matériel des règles conventionnelles	479
10.3. L'Acte de Paris de 1971 et les pays en voie de développement	479
10.4. Le droit positif français	480
10.41. La protection des œuvres créées par des étrangers en France	480
10.42. La protection des œuvres créées à l'étranger par des français.....	480
10.43. La protection en France des œuvres d'origine étrangère.....	480
10.5. La protection des œuvres françaises à l'étranger.....	492
10.51. Remarques générales.....	492
10.52. La protection des œuvres d'origine française aux États-Unis	493
10.6. La transmission d'œuvres vers et par des satellites	494
10.61. Les satellites de télécommunication et le droit d'auteur.....	495
10.62. Les satellites de diffusion directe et le droit d'auteur.....	495
10.63. Les satellites de reconnaissance et le droit d'auteur.....	497
10.64. La Convention sur la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite	497
10.65. L'arrangement de Vienne sur la protection des caractères typographiques.....	498

DEUXIÈME PARTIE. PRATIQUE DES APPLICATIONS

CHAPITRE 11. Les informations, données, bases des données et les créations « péri-informatiques »

11.1. La société de l'information.....	501
11.2. Données et informations : leurs formes et leur nature juridique.....	503
11.21. Les données.....	504
11.22. L'information	504
11.3. L'appropriation et la protection des données et de l'information	504
11.31. Les diverses catégories de données et d'informations et leur appropriation	506
11.32. L'appropriation et la protection des données	510
11.4. Les bases de données.....	521
11.41. Le concept de bases de données.....	521
11.42. Les bases de données et le droit d'auteur	521
11.43. La protection des bases de données par la loi du 1 ^{er} juillet 1998	525
11.44. La protection des bases de données par le droit commun	529
11.45. Les bases de données : aspects de droit comparé et de droit international.....	530

11.5. La télématique.....	531
11.51. La protection des services télématiques par le droit d'auteur.....	531
11.52. Autres moyens de protection des services télématiques	532
11.6. L'intelligence artificielle et les systèmes experts.....	532
11.61. Qu'est-ce que l'intelligence artificielle ?	532
11.62. La propriété et la protection des moteurs d'inférence et des bases de connaissances	533
11.7. Les créations « assistées » ou « générées » par ordinateur	535
11.71. La machine ne peut être auteur.....	535
11.72. Les œuvres totalement générées par ordinateurs	536
11.73. La condition d'originalité subsiste	536
11.74. La création « assistée » par ordinateur	537
11.75. La titularité des droits sur des créations assistées ou générées par ordinateur	537
11.8. La « réalité virtuelle » et le droit d'auteur.....	539
CHAPITRE 12. Les logiciels	
12.1. Introduction historique et socio-économique à la protection juridique des logiciels.....	541
12.11. Des origines (1964) à 1985	542
12.12. Les logiciels sous la loi du 3 juillet 1985	544
12.13. Les arrêts de la Cour de cassation du 7 mars 1986	546
12.14. La protection des logiciels par une loi <i>sui generis</i> ?	546
12.15. Aspects socio-économiques et techniques de la protection des logiciels	547
12.2. Les protections des logiciels autres que le droit d'auteur.....	548
12.21. La protection des logiciels par le brevet.....	548
12.22. La protection des logiciels par le droit des dessins et modèles	550
12.23. La protection des logiciels par le droit des marques	550
12.24. La protection des logiciels par le droit civil	551
12.25. La protection des logiciels par le droit pénal	551
12.3. La protection des logiciels par le droit d'auteur depuis la loi du 10 mai 1994	552
12.31. Le concept de « logiciel » depuis la loi du 10 mai 1994	554
12.32. L'originalité en matière de logiciels.....	555
12.33. La durée de la protection.....	561
12.34. Les titulaires des droits sur les logiciels	562
12.35. Le prix de la cession des droits sur un logiciel.....	569
12.4. Le champ de la protection du droit d'auteur en matière de logiciels	570
12.41. Le logiciel : une œuvre protégée dans son ensemble ?.....	570
12.42. Les types de logiciels protégés par le droit d'auteur	571
12.43. Les différents éléments du logiciel et leur protection au regard du droit d'auteur	577
12.5. Les droits de l'auteur du logiciel et ses exceptions	592
12.51. Les droits patrimoniaux.....	592

12.52. Les droits moraux de l'auteur de logiciels	601
12.53. Une atteinte particulière : l'incitation au « déplombage » et la vente des « déplombes »	602
12.6. Les licences d'utilisation et les droits des utilisateurs	603
12.61. La licence d'utilisation : une obligation ?	603
12.62. La validité des « licences de logiciels sous plastique »	604
12.63. Les logiciels mis dans le domaine public par l'auteur (<i>freeware</i>)	607
12.7. Le séquestre des logiciels et le droit d'accès aux programmes source	607
12.71. Définition et intérêt	607
12.72. La mise en œuvre du séquestre en cas de liquidation des biens du déposant	608
12.73. Le nantissement de logiciel	609
12.8. L'action en contrefaçon en matière de logiciels	609
12.81. Aspects procéduraux	609
12.82. Les peines et la réparation du préjudice	616
12.9. Droit comparé	617
12.91. Pays ayant adopté la directive CE sur la protection des programmes d'ordinateur	618
12.92. Pays ayant adopté des législations spécifiques	618
12.93. Pays ayant adopté des réglementations administratives	619
12.94. Pays dont la jurisprudence a étendu le champ du droit d'auteur aux logiciels	619
CHAPITRE 13. Les personnages	
13.1. Définition et champ des « droits dérivés »	620
13.2. En marge des droits dérivés, l'exploitation des droits de la personnalité	621
13.21. Nom d'un personnage existant	622
13.22. Droit à l'image	623
13.23. Les sosies et les caricatures	624
13.24. La voix	626
13.25. La vie des personnages et les reality-shows	627
13.26. Cas où l'acteur est inséparable du personnage	627
13.3. La titularité des droits sur les personnages	628
13.4. La protection et l'exploitation des personnages	629
13.41. La protection en l'absence de cession de droits d'exploitation	629
13.42. La protection postérieurement à la cession de droits d'exploitation	635
13.5. La parodie, le pastiche et la caricature des personnages	636
13.6. Les contrats relatifs à l'exploitation des « droits dérivés » ou de « merchandising »	638
13.61. Principaux contrats	638
13.62. Principales clauses de la licence d'exploitation de droits dérivés	639

CHAPITRE 14. Les photographies

14.1. Évolution de la protection accordée aux photographies	640
14.11. La jurisprudence française entre 1860 et 1870	641
14.12. La protection des photographies entre 1870 et 1957	642
14.13. Les modifications apportées par la loi du 11 mars 1957	643
14.14. La jurisprudence entre 1957 et 1985	644
14.15. Les modifications apportées par la loi du 3 juillet 1985	645
14.16. La technologie numérique implique-t-elle un changement du droit des photographies ?	645
14.17. Les photographies en droit comparé et en droit international	646
14.2. La protection accordée actuellement aux photographies	647
14.21. Les photos prises avant le 1 ^{er} janvier 1986	647
14.22. Les photos prises depuis le 1 ^{er} janvier 1986	647
14.3. L'originalité en matière de photographies	648
14.31. L'objet de la protection	648
14.32. L'originalité en matière de photographie	648
14.33. Les photomaton et les photos prises par satellite	650
14.4. L'auteur d'une photographie et ses droits	651
14.41. L'auteur d'une photographie	651
14.42. La sélection, la compilation ou l'arrangement de photographies	653
14.43. Les photographies prises dans le cadre d'un contrat de travail ou de commande	653
14.44. Le droit moral du photographe	654
14.5. Le champ de la protection accordée aux photographies par le droit d'auteur	655
14.6. La contrefaçon par photographie d'une œuvre protégée	657
14.7. La photographie, le droit à l'image et l'atteinte à la vie privée	659
14.71. Photographie et droit à l'image	659
14.8. La photographie et le droit de propriété de l'objet photographié	660
14.9. Agences de presse : contrats et responsabilité	661
14.91. Les relations contractuelles des agences photographiques	661
14.92. La responsabilité des agences de presse	662
14.10. Les contrats relatifs à la cession de droits de reproduction sur des photographies	662

CHAPITRE 15. Les créations publicitaires

15.1. Historique du droit des créations publicitaires	665
15.2. Typologie des diverses créations publicitaires et de leurs protections	667
15.21. Les slogans	667
15.22. La protection des dessins publicitaires	670

15.23. La protection des logos	672
15.24. La protection des modèles utilisés à des fins publicitaires	672
15.25. La protection de la forme des produits	674
15.26. La protection de l'emballage et du conditionnement des produits	675
15.27. La protection des étiquettes	678
15.28. La protection des catalogues, prospectus et brochures	681
15.29. La protection des publicités radiophoniques et audiovisuelles	682
15.30. La protection des idées, des techniques promotionnelles et des concours	682
15.3. La propriété intellectuelle et la cession des œuvres publicitaires au regard du droit traditionnel	683
15.31. La propriété des créations publicitaires	683
15.33. Les œuvres protégées par le droit des marques	685
15.32. La cession des droits	685
15.4. Pour une nouvelle approche : la publicité, « œuvre collective » par sa création, son objet, sa nature et sa destination	692
15.41. Le principe général	692
15.42. Le cas de œuvres publicitaires audiovisuelles	696
15.43. Le problème des compositions musicales utilisées à des fins publicitaires	697
15.5. L'atteinte par des publicités aux droits de propriété intellectuelle de tiers	698
15.51. L'atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers	698
15.52. L'atteinte au droit à l'image de tiers	701
15.6. La responsabilité des agences de publicité	701
15.61. La responsabilité pour atteinte à des droits de propriété intellectuelle	701
15.62. La responsabilité pour atteinte au droit à l'image	704
CHAPITRE 16. Les créations littéraires. Les droits des éditeurs et des journalistes	
16.1. L'industrie du livre et la presse	705
16.11. Origines et évolution de l'imprimerie et de l'édition	705
16.12. Origines et évolution de la presse	706
16.13. L'évolution de la création littéraire et ses incidences sur le droit d'auteur	707
16.14. L'impact des technologies modernes sur l'édition et la presse	708
16.2. Les créations littéraires et le droit d'auteur	709
16.21. Les œuvres protégeables	709
16.22. Le champ de la protection	709
16.23. Les contrats d'édition	709
16.3. Les éléments protégeables des œuvres éditées qui échappent à l'auteur du texte	710
16.31. Les caractères typographiques	710
16.32. Les éléments de composition et de fabrication	710
16.33. Les arrangements typographiques	711
16.34. La structure physique des œuvres « papier »	712
16.35. La couverture de l'œuvre et l'aspect externe des collections	713

16.4. Les droits des éditeurs	714
16.41. L'éditeur, auteur d'une œuvre collective	714
16.42. L'éditeur, titulaire de droits d'auteur sur certains éléments de l'œuvre éditée par ses soins	715
16.43. L'absence d'un véritable droit voisin au profit de l'éditeur	716
16.44. Faut-il intégrer les éditeurs parmi les bénéficiaires des droits voisins ?	716
16.5. Les droits des journalistes	717
16.51. L'éditeur de presse est investi des droits d'auteur sur la publication, œuvre collective	717
16.52. Le journaliste conserve le droit d'exploiter son œuvre après la première publication	718
CHAPITRE 17. Les créations musicales et les phonogrammes	
17.1. Le marché de la musique et ses acteurs	721
17.11. Le marché	721
17.12. Les intervenants	724
17.2. L'œuvre musicale	725
17.21. L'exigence d'une création	726
17.22. L'exigence d'un auteur : la musique générée par ordinateur	727
17.23. La nouveauté, critère de la protection en lieu et place de l'originalité	729
17.3. Le champ de la protection en matière d'œuvres musicales	730
17.31. Les éléments protégeables en matière d'œuvres musicales	731
17.32. Les œuvres musicales « de seconde main » et les éléments annexes	732
17.33. Une protection contre toute reproduction et représentation	733
17.34. Aspects procédurales propres aux contrefaçons d'œuvres musicales	733
17.4. Les droits de l'auteur de l'œuvre musicale	733
17.41. Les droits moraux de l'auteur de l'œuvre musicale	733
17.42. Les droits patrimoniaux de l'auteur de l'œuvre musicale	734
17.43. La durée de la protection des œuvres musicales	735
17.5. Les contrats relatifs aux œuvres musicales	735
17.51. Le contrat de composition	735
17.52. Le contrat d'édition	736
17.6. Les relations des auteurs-compositeurs avec les sociétés de gestion collective	736
17.7. Quelques problèmes particuliers aux créations musicales	737
17.71. Les musiques de films	737
17.72. Les musiques utilisées à des fins publicitaires	741
17.73. Le « karaoké »	742
17.8. Les droits des éditeurs graphiques	742

CHAPITRE 18. Les œuvres audiovisuelles	
18.1 Origine et évolution du statut des œuvres audiovisuelles en droit français	746
18.11. Des origines du cinématographe à la guerre des brevets (1895-1897).....	746
18.12. Les débuts triomphants du cinéma français et ses premières crises (1897 - 1914)	747
18.13. Le droit du cinéma avant la Première guerre mondiale.....	748
18.14. Le droit du cinéma entre les deux guerres mondiales.....	749
18.15. L'arrêt "Mascarade" (1947) ou la consécration de la position « française ».....	750
18.16. La consécration de « l'impasse française » par la loi du 11 mars 1957.....	751
18.17. La consolidation de l'impasse par la loi du 3 juillet 1985.....	752
18.18. Deux controverses historiques marginales, la sonorisation et la colorisation des films.....	752
18.2. L'œuvre cinématographique et audiovisuelle en droit comparé et en droit international	754
18.21. Le droit comparé.....	754
18.22. Le droit international.....	755
18.3. Du cinéma à l'audiovisuel : une évolution technique et économique	756
18.31. De « l'œuvre cinématographique » à « l'œuvre audiovisuelle ».....	756
18.32. Une large typologie d'œuvres.....	758
18.4. La critique de l'approche française	759
18.5. L'œuvre audiovisuelle et ses coauteurs en droit positif	761
18.51. La définition de l'œuvre audiovisuelle et sa critique.....	761
18.52. L'œuvre audiovisuelle : sa qualification, ses coauteurs et son statut.....	765
18.53. Le droit moral des coauteurs de l'œuvre audiovisuelle.....	772
18.54. Le privilège et le droit de préemption des coauteurs de l'œuvre audiovisuelle.....	774
18.6. Les droits du producteur et le contrat de production audiovisuelle	776
18.61. Le contrat de production audiovisuelle.....	777
18.62. La cession des droits et le registre public de la cinématographie et de l'audiovisuel.....	782
18.7. Le champ de la protection en matière d'œuvres audiovisuelles	783
18.71. Le champ de la protection en matière d'œuvres audiovisuelles.....	783
18.72. L'œuvre audiovisuelle : moyen de contrefaçon et d'atteinte aux droits de la personnalité.....	785
18.8. Les œuvres « radiophoniques »	785
18.81. L'œuvre radiophonique.....	785
18.82. Le ou les auteurs de l'œuvre radiophonique.....	786
18.83. Les droits des auteurs de l'œuvre radiophonique.....	786
18.84. L'œuvre radiophonique, moyen de contrefaçon.....	787

CHAPITRE 19. Les créations graphiques, plastiques et architecturales

19.1. Les créations graphiques	789
---	------------

19.11. L'originalité dans les créations graphiques.....	789
19.12. La protection des créations graphiques par le droit d'auteur.....	790
19.13. Les contrats conclus entre peintres et marchands de tableaux.....	791
19.14. Les contrats de commande et les contrats d'exploitation de créations graphiques.....	792
19.2. Les créations plastiques	793
19.21. L'originalité dans les créations plastiques.....	793
19.22. La protection des créations plastiques.....	793
19.3. Les œuvres d'architecture et les œuvres relatives à l'architecture	794
19.31. L'originalité en matière architecturale.....	794
19.32. Le champ de la protection en matière architecturale.....	797
19.33. Le droit d'auteur de l'architecte.....	797
19.34. La rémunération de l'architecte et la clause à insérer dans les contrats.....	801

CHAPITRE 20. La protection des créations vestimentaires et des articles de mode

20.1. Origine et évolution de la protection des créations vestimentaires	803
20.11. L'absence de protection des créations vestimentaires jusqu'en 1902.....	805
20.12. La protection des créations vestimentaires entre 1902 et 1952.....	805
20.13. La protection des articles de mode sous la loi de 1952.....	806
20.2. L'état actuel de la législation sur les articles de mode	808
20.3. Le droit positif des créations vestimentaires	808
20.4. Les protections autres que le droit d'auteur et le droit des dessins et modèles	810
20.41. Le droit des brevets.....	810
20.42. Le droit des marques.....	810
20.43. La concurrence déloyale.....	811
20.5. La protection par le droit d'auteur et le droit des dessins et modèles	812
20.51. Les conditions de la protection.....	812
20.52. La titularité du droit d'auteur.....	817
20.53. Typologie des créations protégées.....	821
20.54. Le champ de la protection.....	822
20.6. L'action en contrefaçon	823
20.61. Les aspects procéduraux.....	823
20.62. Les actes sanctionnés par la loi.....	824
20.63. Les personnes responsables.....	824
20.64. L'analyse de la contrefaçon en matière de mode.....	826
20.65. La sanction et la réparation des actes de contrefaçon.....	828
20.66. Les actions reconventionnelles.....	832

CHAPITRE 21. Le multimédia, les autoroutes de l'information et Internet

21.1. Définition et problèmes particuliers du droit d'auteur en matière d'œuvres multimédia	833
--	------------

21.11. Définition	833
21.12. Le droit d'auteur et la création d'œuvres multimédia	834
21.2. L'analyse des contraintes du droit d'auteur et des stratégies à partir d'exemples	836
21.21. L'exemple d'un cd-multimédia sur la peinture	836
21.22. Une contrainte particulière au droit français : le droit moral	839
21.23. Le contournement des contraintes par des choix stratégiques	840
21.24. Les exceptions à la protection en matière de droits d'auteur	841
21.3. Les contraintes autres que le droit d'auteur	843
21.31. Les droits voisins	843
21.32. Le droit à l'image et le droit à la vie privée	843
21.4. La négociation des droits	844
21.41. Les principes théoriques et la pratique	844
21.42. L'incidence du droit moral sur les autorisations	845
21.5. La qualification juridique de l'œuvre multimédia et ses incidences	846
21.6. Les contrats de réalisation ou de production d'œuvres multimédia	849
21.61. Typologie des contrats	849
21.62. Contenu et formalisme des contrats	850
21.7. L'exploitation commerciale de l'œuvre multimédia	850
21.71. Typologie des modes d'exploitation et des contrats d'exploitation	850
21.72. Problèmes pratiques et stratégiques de la distribution	852
21.8. La protection de l'œuvre multimédia	853
21.81. La protection découlant du droit d'auteur	853
21.82. Les aspects procéduraux	854
21.9. Les « autoroutes de l'information », Internet et le droit d'auteur	855
21.91. Considérations techniques	855
21.92. Principaux problèmes juridiques suscités par les autoroutes de l'information et par Internet	857
21.93. Les autoroutes de l'information, Internet et le droit d'auteur	859
CHAPITRE 22. Les droits voisins : principes généraux, les droits des producteurs de phonogrammes, de vidéogrammes et d'entreprises audiovisuelles	
22.1. Origines et critiques des droits voisins	875
22.11. L'origine des droits voisins	875
22.12. Critique des droits voisins	875
22.2. Principes communs à tous les droits voisins	876
22.21. Les droits voisins : un droit autonome	876
22.22. Un droit principal : celui d'autoriser ou d'interdire, la fixation, la reproduction et la communication au public	877

22.23. Les exceptions à la protection	878
22.24. La défense des droits voisins	881
22.3. Les droits des producteurs de phonogrammes	883
22.31. Le producteur de phonogrammes	883
22.32. Les droits du producteur de phonogrammes	884
22.4. Les droits du producteur de « vidéogrammes »	885
22.41. Le producteur de vidéogrammes	885
22.42. Nécessité d'une œuvre originale ?	886
22.43. Les droits du producteur de vidéogrammes	886
22.44. Les exceptions aux droits du producteur de vidéogrammes	887
22.45. Le contrôle des distributeurs de vidéogrammes	887
22.5. Les droits des entreprises de « communication audiovisuelle »	887
22.51. Les entreprises de communication audiovisuelle	887
22.52. Les droits des entreprises de communication audiovisuelle	888
22.6. Les conventions internationales relatives aux droits voisins	888
22.71. La convention de Rome sur la protection des artistes-interprètes	888
22.62. La convention de Genève pour la protection des producteurs de phonogrammes	889
22.63. L'arrangement européen pour la protection des émissions de télévision	890
CHAPITRE 23. Les droits des artistes interprètes	
23.1. Origine et évolution des droits des artistes-interprètes	893
23.2. Les artistes-interprètes dans une perspective économique et sociale	896
23.21. De l'artiste à la « star »	897
23.22. Le rôle clef de la personnalité dans le statut de l'artiste	898
23.3. Interprétation et droit d'auteur	901
23.4. Le droit des artistes-interprètes depuis la loi du 3 juillet 1985	902
23.41. L'artiste-interprète bénéficiaire du droit voisin	902
23.42. Toutes les interprétations bénéficient-elles de la loi ?	903
23.5. Le droit positif des artistes-interprètes	904
23.51. Le droit moral des artistes-interprètes	904
23.52. Le droit patrimonial des artistes-interprètes	910
23.6. Les droits des artistes-interprètes étrangers	916
23.7. La défense des droits des artistes-interprètes	917
24.11. Le marché des <i>people news</i>	920
24.12. Le merchandising des droits de la personnalité	920
24.13. Les stars et l'industrie du spectacle	921

CHAPITRE 24. Le droit à la vie privée, à l'image, au nom et à la voix :

nouveaux « droits voisins »

24.1. Les « droits de la personnalité » en perspective	921
24.11. Exposé de la doctrine traditionnelle	921
24.12. Le droit comparé	922
24.13. Esquisse d'une théorie « à la française »	925
24.2. Le droit à la vie privée	928
24.21. Le cadre législatif	928
24.22. État du droit positif	930
24.23. Aspects procéduraux	934
24.3. Le droit à l'image	935
24.31. Origine et évolution du droit à l'image	935
24.32. Le principe	937
24.33. La problématique des personnes dites « publiques »	938
24.34. Exception à la protection	939
24.35. Les contrats relatifs au droit à l'image	941
24.36. La transmission du droit à l'image	946
24.37. Les sosies et les caricatures	946
24.38. Aspects procéduraux du droit à l'image	947
24.4. Le droit au nom	947
24.5. Le droit à la voix	947
24.6. L'exploitation des droits de la personnalité	948
INDEX	950